



DECISION ADMINISTRATIVE

N° 199/2023/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :

**Contrat de cession du droit d'exploitation
Association Alpes Concerts**

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, avec l'association Alpes Concerts, sise 7 rue du rif Tronchard BP 234, 38522 Saint Egrève, représentée par Madame Françoise Basque, dans la cadre du plan mercredi du centre de loisirs.

- **Trois cycles ateliers-spectacle** de cirque « Le cirque de Gregory », le mercredi (hors vacances scolaires et jours fériés) de 9h à 12h au centre de loisirs du groupe scolaire Malraux/Marie Sac.

5 ateliers du 10 janvier au 7 février 2023

5 ateliers du 6 mars au 3 avril 2023

8 ateliers du 15 mai au 3 juillet 2023

pour un montant total de 2880 Euros (deux mille huit cent quatre-vingt Euros)

De signer, les contrats annexés à la présente décision administrative.

Fait à VIF, le 21 décembre 2023

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

**Par délégation du conseil municipal,
Le Maire
Guy GENET**